

MAIRIE DE PÉROUGES



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2021

Présents : M. Paul VERNAY, M. Gilberto GRECO
Mme Nathalie MICOLAS, M. Jean-Pierre MASSON,
M. Jean-Luc VIBERT, Mme Maryvonne BOUCHARD,
Mme Natalia BONAVIDA, Mme Marie-Victoire De La CHAPELLE,
Mme Emilie VAIR, M. Grégoire MATHELIN et Mme Catherine LEIGNIER

Excusés : Mme Florence de POUMEYROL (pouvoir G. GRECO)
Mme Christelle MORTEL (pouvoir à C. LEIGNIER),
M. Claude BROZZONI et Mme Marlène BLASQUEZ

Madame Nathalie MICOLAS est élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 05

Le compte rendu du conseil municipal du 27 avril 2021 est approuvé à 13 voix pour

=====

1. DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

Vente de parcelles A 2177 et 2180 de 1703 m2 située 275 chemin de Mingeat
A l'unanimité le conseil municipal décide de ne pas préempter.

Vente d'une parcelle ZC 337 de 1444 m2 située impasse des Verchères.
A l'unanimité le conseil municipal décide de ne pas préempter.

Vente d'une parcelle A 1492 de 42 m2 située rue des rondes
A l'unanimité le conseil municipal décide de ne pas préempter.

2. DEMANDES DE SUBVENTION LA CCPA

La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain avait reconduit pour 2018-2020 les fonds de concours généralistes destinés à soutenir les projets des communes.

La commune de Pérouges souhaite construire un bâtiment multi activité dans le groupe scolaire de la commune situé rue du Péage, d'une superficie de 260 m2 avec une grande salle d'activité de 200 m2 ainsi que des rangements et des sanitaires. Cet équipement répondra aux besoins d'activités scolaires, périscolaires et associatives.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 13 voix pour autorise le maire à solliciter l'aide de la CCPA au titre du fonds de concours généralistes à hauteur de 50% du projet.

Cette subvention s'élève à 99 765 euros qui correspond au solde de subvention qui n'avait pas été consommé par la commune

3 PROJET DE DOSSIERS DE SUBVENTION POUR LE DEPARTEMENT

Le Département a mis en place un nouveau système de contractualisation avec les communes pour les années 2021-2022-2023. Il faut donc anticiper les investissements pour les 2 années futures. Le dossier doit être déposé au 31 juillet pour une réponse autour du 15 octobre.

Différents dossiers sont proposés :

- la mise en sécurité la RD 1084 à Rapan,
- l'isolation des bâtiments communaux, dont l'école et la mairie
- Les aménagements de voirie et des pistes cyclables,
- La mise en valeur artisanale de La Cité et la valorisation du patrimoine.

La réflexion et la détermination des priorités seront finalisées en lien avec la démarche sur l'Agenda 2030.

4 CONVENTION DE LOCATION ANCIEN SYNDICAT D'INITIATIVE

Monsieur le Maire explique qu'une artisanne qui fait des bijoux et création en émaux., a déposé cette année, une demande pour l'occupation du local dit « ancien Syndicat d'Initiative » pour exposer ses créations.

Elle souhaite occuper ce local pour 3 mois,

Il convient d'établir une convention d'occupation précaire pour la période du 1er Juin au 31 Août 2021.

L'indemnité d'occupation des locaux est fixée à 200 Euros pour le mois de Juin et de 250 Euros pour les mois de Juillet/ Août.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix pour accepte les termes de la convention d'occupation précaire à passer avec Madame VINCENT-WOZNIAK Juliette, Créatrice de Bijoux.

5 ACHAT GROUPE DE GAZ-ELECTRICITE : CONVENTION SIEA

Monsieur le Maire expose au Conseil communautaire que, conformément au Code de l'Energie, les tarifs réglementés de vente d'électricité sont supprimés depuis le 1^{er} janvier 2016, pour les sites ex tarifs « Jaunes » et « Verts » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVa et au 1^{er} janvier 2021.

Depuis, la loi Energie Climat adoptée et publiée au Journal Officiel du 9 novembre 2019 et ce conformément à la directive européenne du 5 juin 2019 sur les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, organise la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité pour les consommateurs finaux non domestiques, tarifs correspondants aux contrats de fourniture d'électricité d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA.

La Commission d'Appel d'Offre de groupement sera celle du SIEA, coordonnateur du groupement.

Cet achat groupé concerne les années 2022 à 2024, pour les puissances inférieures ou égales à 36 KV

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix pour **accepte** les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, et autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes à intervenir ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés.

CONVENTIONNEMENT DE SERVICES CIVIQUES POUR LA COMMUNE

Monsieur le maire indique que la commune souhaite s'inscrire dans le dispositif du service civique volontaire créé par la loi n°2010-241 du 10 mars 2010. Ce dispositif a pour objectif d'offrir aux jeunes volontaires de 16 à 25 ans, l'opportunité de s'engager et de donner de leur temps à la collectivité, ainsi que de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale. Le service civique permet d'effectuer des missions d'intérêt général dans des domaines très vastes. Celles-ci doivent respecter l'objectif principal du volontariat qui, comme l'expose la loi, « vise à apporter un concours personnel et temporaire à la communauté nationale dans le cadre d'une mission d'intérêt général et à développer la solidarité et le sentiment d'appartenance à la Nation ».

Ces jeunes pourront collaborer à la ferme de Pérouges.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide avec 13 voix pour :

Article 1er: de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter du 01 Juillet 2021.

Article 2: d'autoriser le maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale.

Article 3: d'autoriser le maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

Article 4: d'autoriser le maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire de 107.58 euros par mois, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport. Ce montant sera révisé en fonction de l'évolution des barèmes officiels.

7 MODIFICATIONS DES STATUTS CCPA

Monsieur le Maire explique que, par délibération du 6 mai 2021, le conseil communautaire a approuvé un projet de modifications des statuts de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain. Cette modification vise à régulariser plusieurs points, sans entraîner de nouveau transfert de compétence :

- Le retrait des statuts des définitions d'intérêt communautaire qui y figuraient encore, car l'intérêt communautaire est désormais modifiable par le conseil communautaire à la majorité qualifiée et non plus par la voie statutaire,
- Le retrait des statuts des notions de « compétences optionnelles » et « compétences facultatives » qui ont été supprimées par la loi du 27 décembre 2019. Les compétences sont désormais soit obligatoires, soit supplémentaires.
- L'ajout dans les statuts du soutien aux écoles de musique publiques labellisées dans le cadre du schéma départemental de développement des enseignements artistiques
- L'ajout dans les statuts du soutien aux associations œuvrant à la promotion des usages numériques
- La suppression des compétences liées à la mobilité car la communauté de communes continuera ses actions dans ce domaine dans le cadre d'une délégation de compétence de la Région Auvergne Rhône-Alpes

Vu la délibération du conseil communautaire du 6 mai 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-17 et L 5211-20

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 13 voix pour, émet un avis favorable à la modification des statuts de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain, et précise que la date d'effet des statuts modifiés sera le 1er octobre 2021.

8 CONVENTION DE PRET DE SALLE POUR LA POSTE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de la Poste pour la mise à disposition d'un local communal pour la pause déjeuner du facteur, du lundi au vendredi compter du 22 Juin 2021.

La commune met à disposition la salle Catimel.

La poste versera une indemnité annuelle de 600€ pour participer aux frais d'utilisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 12 voix pour et 1 abstention approuve la convention de prêt de la salle Catimel à la poste à compter du 22 Juin 2021 et valide l'indemnité annuelle de 600€

9 PISTE CYCLBALE ROUTE DE BOURG ST CHRISTOPHE. REGLEMENTATION DES QUADS

Le projet de piste cyclable reliant Pérouges à Bourg St Christophe est en cours d'étude.

Les propriétaires des parcelles aux abords de cette piste vont être contactés.

Ce projet fait partie d'un schéma de cohérence de mode doux.

Une réunion aura lieu le 18 juin.

Une norme de 5 m de large pour cette piste cyclable est importante, et le coût suivra.

Ce projet est important au vu du nombre d'adepte du vélo qui ne cesse de grandir.

Ce sera une liaison entre ls communes, entre les écoles, et vers la gare de Meximieux-Pérouges

En ce qui concerne les quads, il faut tout d'abord déterminer les chemins qui leur seront interdits et faire une continuité avec les communes de Bourg St Christophe et St Eloi. Le texte d'interdiction sera le même pour toutes les communes de la Côtière engagées dans cette démarche collective.

L'idée n'est pas d'interdire totalement mais d'instaurer un respect.

8 COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS

Finances

Demande de subventions à anticiper

La nouvelle comptable de la mairie prend ses marques.

Ecole

Dépôt du dossier de la remise à niveau de l'informatique

Bibliothèque : subvention de 1500 euros pour l'achat de livres

Fresque de signature pour les CM2 quittant l'école

Travaux et voirie

Travaux de l'éclairage de l'église : il est nécessaire de faire intervenir une nacelle qui rencontre des difficultés à entrer dans l'église. Le changement des lampes se fera en 4 jours.

Travaux en cours route de Bourg St Christophe

Une étude sur la vitesse place du plâtre est en cours

Feux de la Glaye

Des travaux de mise aux normes de la salle polyvalente, il ne reste que la signalisation handicapée.

Les dossiers d'assainissement non collectifs sont en cours d'étude

Les menuiseries de la maison Colosiez seront remplacées.

Les pavés de la Cité vont être repris dès que l'entreprise MENAND sera disponible.

Tourisme Culture et Vie Associative

Demandes d'installation d'artisans.

Manifestations à venir

Marché de producteur « Picorez dans l'Ain » dans les rues de La Cité et la Place du Tilleul.

Rencontre avec la directrice pour des animations avec les enfants de l'école

Environnement

Marathon des haies : prévoir des plantations pour 2022

Les bénévoles ont planté les fleurs de la commune aidés par les agents techniques

Des tables de pique-nique ont été installées

Des enfants de l'école de Pérourges sont venus à la ferme.

Urbanisme

La commune bénéficie des conseils d'un avocat dans toutes les démarches liées à l'urbanisme.

Tourisme, culture et vie associative

AG des jardins : 19 juin

AG de la ferme : 26 juin

Quelques manifestations auront lieu durant l'été.

La foire au livre a la ferme de Pérourges s'est bien déroulée

Communication

Le bulletin municipal de juillet donnera la parole aux associations

9 QUESTIONS DIVERSES

- Les élections régionales et départementales se dérouleront à la caserne, 4 isolements sont prévus.
- Une requête a été faite suite à l'inscription officielle des noms « pérourgeoise » et « bière de Pérourges » afin qu'ils ne soient pas utilisés à mauvais escient.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 8 juillet à 20 h